

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2015

Présidence : Madame Amandine Lohri

En ce troisième conseil de l'année, la vice-présidente salue la présence de :

Madame la syndique,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Le public

- **Ouverture de la séance**

La vice-présidente déclare la séance ouverte à 20h00

Avant de commencer nous allons avoir un moment de recueillement pour la perte du papa de Mme Karine Ringgenberg, notre conseillère, et de sa soeur Mme Jöelle Ringgenberg, compagne de notre conseiller M. Pascal Uldry.

Nous allons nous lever et observer une minute de silence.

- **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou fait excusés:

Membres excusés :
M. Alexander James
M. Jean-François André
M. Georges Chatelain
M. Frédéric Flück
M. Maurice Greppin
M. Didier Guichard
Mme Maria Guichard
Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier
Mme Michèle Möckel
M. André Muller

Membres non-excuses : Mme Catherine Deluz

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

35 membres présents
10 membres excusés
1 membre non-excuse

- **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 46
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24
Le nombre de conseillers présents est de 35
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 34

La vice-présidente ne participe au vote, que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al. 10 du RC.

Le quorum étant atteint, la vice-présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

La vice-présidente procède à l'acceptation de la nouvelle composition du bureau du conseil communal. Mme Maria Guichard vous a envoyé cette nouvelle composition. La ratification se fera dans notre prochain PV. La vice-présidente cite la composition du bureau:

Présidente:	Maria Guichard
Vice-Présidente:	Amandine Lohri
Secrétaire:	Evelyne La Ferla
Vice-secrétaire:	Jean-Michel Rey
Scrutatrice:	Marie-José Hautier-Pla
Scruteur:	Fernand Veluz
Scrutatrice suppléante:	Murielle Jelk
Scruteur suppléant:	Daniel Bouvier

Communication de la vice-présidente :

La vice-présidente n'ayant pas de communication passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 juin 2015

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 juin 2015**

N'ayant pas reçu de modification, la vice-présidente procède au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 23 juin 2015.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 juin 2015 par :

**30 voix pour
4 abstentions**

- **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau de la vice-présidente**

Correspondance du conseil communal

Nous avons reçu la lettre de démission de la commission de gestion de M. Maurice Greppin. La vice-présidente lit le contenu de la lettre. Elle remercie M. Maurice Greppin pour tout le travail effectué auprès de la commission et mentionne être contente de l'avoir encore présent en tant que conseiller.

Information de la vice-présidente :

La vice-présidente rappelle aux conseillers d'aller voter le 18 octobre pour les prochaines élections du conseil national et du conseil des Etats. Elle transmet à tous les conseillers les salutations ensoleillées de la présidente.

La vice-présidente passe la parole à la municipalité

- **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

Mme Cornélia Gallay, syndique

Elections municipales de 2016

Après 16 ans passés à l'exécutif, j'ai pris la décision de ne pas me représenter à la municipalité pour une nouvelle législature, malgré les nombreux défis intéressants de ces prochaines années. J'ai vécu une expérience extrêmement passionnante et enrichissante, en particulier ces dernières années, avec la fonction de syndique.

Il y a eu un nombre très important de dossiers de planifications et de réalisations tant au niveau communal que régional auxquels j'ai pu participer.

Principalement les projets d'aménagement, tels que plans de quartier, plans partiels d'affectation et les plans directeurs intercommunaux régionaux.

La collaboration avec les autres communes de la ligne du NStCM s'est également fortement renforcée.

Ces 16 années m'ont permis d'avoir de nombreuses rencontres et des échanges très riches.

Beaucoup de choses ont pu être mises en place et serviront de base pour le futur.

Malgré le fait qu'il reste encore neuf mois avant la fin de la législature, le 30 juin 2016, le délai du dépôt des listes des candidats pour le conseil communal et pour la municipalité est très proche, ce sera déjà le 11 janvier 2016.

Apprentis

Depuis début août nous sommes à nouveau une commune formatrice, nous avons accueilli avec grand plaisir 2 apprentis, Mlle Justine Mérier à l'administration et M. Adrien Franz à la voirie et au Vallon.

TéléDôle saison 2015-2016 et changements pour 2016

Le 19 septembre dernier, le conseil régional et le conseil d'administration de TéléDôle ont invités les communes pour une séance d'information en vue du changement de gouvernance pour notre massif.

La présentation a porté sur la situation de TéléDôle aujourd'hui, avec :

Un système de décision dispersé et compliqué, soit 128 actionnaires privés, fortement minoritaires et 47 actionnaires publics qui représentent

- des communes actionnaires et non cautionnaires
- des communes actionnaires et cautionnaires, dont certaines font partie du district, d'autres pas
- certaines communes faisant partie du conseil régional et d'autres pas

L'inertie et l'équilibre financier instable contribuent à un manque de poids vis-à-vis du canton et d'autres partenaires.

Une forte concurrence existe entre le massif de la Dôle et le domaine des Tuffes, ainsi que le doublement des infrastructures d'accueil et d'entrées aux massifs.

La nouvelle vision pour TéléDôle de demain est de simplifier le système décisionnel avec un seul actionnaire public, le conseil régional, et d'avoir accès à des fonds de tiers.

L'exploitation s'organiserait sur l'entier du massif franco-suisse par contrat avec la Sogestar.

Pour en arriver là, le but est que le 100% des actions en mains publiques soient remises au conseil régional. Le conseil régional reprendrait le cautionnement des communes.

Depuis l'installation de la taskforce composée de représentants du Conseil régional et de TéléDôle, le canton a accepté de reporter le remboursement du prêt de cette année.

Il a également validé la reprise du cautionnement des communes par le conseil régional. Pour rappel le cautionnement est d'un peu plus de CHF 70'000.- pour la commune de St-Cergue.

Il y a donc un nouveau dynamisme. La municipalité doit donner son intention d'ici le 31 octobre pour remettre les actions. La valeur des actions de la commune de St-Cergue dépasse largement les compétences municipales. Nous avons décidé de présenter un préavis municipal au conseil communal de décembre. A ce moment-là vous aurez une présentation complète et, bien sûr, un préavis. Nous aurons l'occasion de débattre de ce sujet.

Comme les années précédentes la saison de ski de TéléDôle démarre par une offre promotionnelle. Les cartes pour résidents, le forfait franco-suisse et les forfaits ski-fondue seront reconduits cet hiver.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Danièle André, municipale.

Mme Danièle André, municipale

Elections 2016

Je ne me présenterai pas pour un nouveau mandat. Plusieurs raisons dictent ma décision. Je ne citerai que les politiquement correctes :

- Je n'aime pas particulièrement la fonction de municipale
- Les dossiers dans une commune n'avancent pas très rapidement, il faut donc être patient, ce que je ne suis pas
- Nous avons vécu une législature difficile avec 4 changements de municipaux en 4 ans et 3 greffes municipales, ce qui a ajouté de la difficulté à la tâche
- Les dicastères dont je suis en charge sont lourds et ne me laissent quasiment plus de liberté, ce qui n'est pas compatible avec le statut de retraitée
- Les dicastères dont je suis en charge sont les constructions, les écoles, l'accueil de jour, le service social, la culture, les cultes, les naturalisations, la commission de salubrité.

Il faut ajouter les représentations extérieures : le service technique intercommunal (STI), le comité directeur de l'Association intercommunale scolaire de Genolier et environs (AISGE) et le sous-comité directeur de l'accueil de jour, déléguée au conseil intercommunal du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), déléguée au Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS), déléguée au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte Gland (APEC) et déléguée remplaçante au Parc Jura vaudois (PJV).

Hangars sur le parking de la route d'Arzier

Lors du conseil communal du 23 juin, Mme Cornélia Gallay vous a informé que la municipalité avait mis à l'enquête publique 2 hangars en tant que propriétaire du terrain conjointement avec 2 entreprises qui devaient construire et financer ce projet. L'intervention de Mme Gallay figure dans le PV que vous avez reçu, je ne vais donc pas répéter ce qui avait été annoncé.

Au moment de la mise à l'enquête, les entreprises savaient qu'elles prenaient des risques puisque la zone concernée se trouve en zone d'utilité publique et que seule la période hivernale de déneigement de ces entreprises répondait au critère d'utilité publique. Des oppositions sur ce point ont été faites. Une conciliation n'étant pas possible, la municipalité a pris la décision d'abandonner le projet, non sans regret et surtout souci pour l'avenir des entreprises st-gerguises concernées.

Portacabines

Afin de palier au manque de places de l'accueil para-scolaire, en attendant la construction de l'école, des portacabines ont été installés dans le préau de l'école Jean-Jacques Rousseau. L'extérieur est visible de tous, pour l'intérieur voici 2 photos.



La vice-présidente remercie Mme Danièle André et passe ensuite la parole à M. Paul Ménard, municipal

M. Paul Ménard, municipal

Prêts

Nous avons beaucoup d'investissements en cour de route, la commune a fait 2 prêts et je voudrais vous présenter un résumé de l'état des finances de la commune, ma présentation se faisant depuis mai pour que ce soit plus lisible pour tout le monde. Nous voyons 5 coûts, nous avons des disponibilités à courts termes dans les comptes de la commune pour un montant de l'ordre de CHF Mio 5,4. Nous avons 4 autorisations d'emprunt, la première concernait un montant de CHF 210'000.- du 1^{er} mai 2015 pour les préavis N° 2010-2011. La deuxième autorisation d'emprunt adopté par le conseil communal d'un montant de CHF 690'000.- concernant le réservoir des Cheseaux. La troisième autorisation d'emprunt concernait Combe Froide, préavis N°15/2014 avec un montant CHF Mio 1,3. Puis l'autorisation d'emprunt de l'étude du bâtiment scolaire pour un montant de CHF 661'000.- Aujourd'hui les engagements sur les investissements sont d'un niveau de l'ordre CHF Mio 5,783. Maintenant, il y aussi une couverture obligatoire des recettes qui doit être mise, ce qui représente à peu près 55% des recettes affectées d'un montant de CHF Mio 1,611. L'objectif de la commune c'est d'obtenir une disponibilité de fonds de roulement de l'ordre de CHF 800'000.- Nous avons commencé à faire des remboursements au niveau des grandes constructions qui ont été faites, ce qui fait qu'au 1^{er} juillet nous avons une disponibilité de fonds de roulement de CHF 418'000.- donc la moitié de l'objectif, conséquemment début août nous avons contracté 2 prêts pour obtenir un fonds de roulement de CHF 886'000.- Un premier prêt à court terme à 0,19%, date de valeur au 3 août 2015 avec une échéance au 3 février 2016. Cela représente un montant d'intérêt de CHF 1'500.- Un deuxième prêt sur 10 ans d'un montant de CHF Mio 1,45 à un taux d'intérêt de 0,88%, la date de la valeur est toujours au 3 août 2015 et le remboursement au 4 août 2025.

La commune, la municipalité ainsi que le boursier suivons mensuellement l'état des finances de la commune pour faire en sorte ne pas faire de prêt trop tôt. A savoir quelle sera la stratégie qui sera prise lorsque le prêt de CHF Mio 1,4 sera échu, c'est-à-dire au 3 février 2015, à ce moment là nous verrons quelle sera la stratégie. Sachez qu'aujourd'hui les choses évolues rapidement, il y a deux semaines nous ne savions pas trop si la réserve fédérale allait augmenter ou changer sa politique de prêt, il y a quand même pas mal d'incertitudes aujourd'hui nous allons donc réévaluer la situation au mois de février pour les prochains prêts, à savoir si nous allons toujours vers des prêts à court-terme ou des prêt à long terme.

La vice-présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber, municipal

Apprentis

Nous sommes très content de nos deux apprentis, nous avons fait le bon choix.

Nouveau tracteur

Vous avez voté pour le préavis N° 03/2015 concernant l'achat d'un nouveau tracteur qui a été livré et inauguré le 18 septembre. Tout va bien sauf que nous avons un petit dépassement de budget de CHF 5'800.- Comme mentionné dans le dernier conseil ceci est dû au cours de l'euro, qui a changé entre le moment de la décision et le moment de la commande. Nous nous sommes renseignés auprès de l'expert comptable qui gère les comptes de la commune, nous n'aurons pas besoin de faire un nouveau préavis pour une somme aussi faible.

Travaux

Vous avez vu cet été que le village était en pleins travaux, notamment au niveau du trottoir de la route de France. C'est un endroit où il y avait beaucoup de trafic, environ 5000 voitures par jour. Le but était de sécuriser les piétons.

Vous avez voté des préavis pour le génie civil pour CHF 280'000.- en avril 2014, pour l'eau potable pour un montant de CHF 62'000.- en juin 2014, pour les servitudes de passages en mars 2015 soit pour un montant total de CHF 342'000.-

Nous avons reçu l'accord du canton le 18 septembre 2014 et ce projet est passé à l'enquête publique fin janvier-fin février 2015. Les travaux ont été effectués, un slide est présenté.

COMMUNE DE SAINT-CERGUE - MUNICIPALITÉ

Trottoir route de France RC19 B P

	Avant	Après
Situation 3 000 voitures par jour sur section		
But Sécuriser les piétons venant du haut du village, de l'école protestante d'altitude (EPA), du Carroz d'Arzier et du nouveau quartier de la Féveys		
Préavis municipaux votés Génie civil CHF 280'000, avril 2014 Eau potable CHF 62'000, juin 2014 Servitudes de passage, mars 2015 Coût total CHF 342'000 (recture à recevoir)		
Accords 18 septembre 2014 les services cantonaux VD Enquête publique du 23 janvier au 23 février 2015		
A finaliser Marquages Éclairage public Installer un banc sur la petite place		
Autres aménagements piétonniers à prévoir Remplacement des chemins avec marquages jaunes - route d'Arzier (Seytrins, Galmoux) - La Cure Élargissement des trottoirs dans le vieux village		

Commune de Saint-Cergue - Place St-Alexandre 1 - Case postale 103 - 1264 Saint-Cergue

Il nous reste les marquages, que nous aurions aimé terminer avant la désalpe mais cela n'a pas pu se faire. L'éclairage public a été un peu oublié nous aurions dû mettre un petit montant dans les différents préavis, nous ne pensions pas que cela serait aussi conséquent, ils seront inclus dans les budgets de l'année prochaine. Autres aménagements à prévoir, il reste énormément de lignes jaunes à remplacer par des trottoirs, notamment sur la route d'Arzier, à la Cure et également dans le vieux village où il y a énormément de passages très étroits.

Au chemin Carroz Delay, un préavis de CHF 172'800.- a été signé pour changer la conduite d'eau souterraine et refaire le revêtement bitumeux. Les travaux de construction des immeubles Charmilles, Mirabeaux 1 et Mirabeaux 2 ont complètement détruits le chemin et nous avons profité de refaire également la conduite. La canalisation d'eau potable est changée, la fouille est maintenant rebouchée et le goudronnage est planifié pour la semaine prochaine.

Nouvelle école

En arrivant ici je me suis aperçu du grand nombre de voiture garée devant le Vallon, je suis encore une fois de plus convaincu qu'il faut un parking sous le Vallon.

Durant cet été nous avons commencé la procédure de marchés publics qui s'appelle Simap 1 et Simap 2. Le Simap 1 a été terminé à mi-août où 8 candidats ont été sélectionnés. Pour Simap 2 qui concerne la phase avant-projet, projet et la mise à l'enquête, 7 candidats ont été sélectionnés. La procédure est en court et pour l'instant je ne peux rien dire de plus car il y a un délai de recours jusqu'à fin octobre 2015.

Le chauffage à distance (CAD)

Le CAD a été retiré du projet de l'école, nous le ferons pas sous l'école car nous avons fait une étude technique en collaboration avec un ingénieur de chauffage à distance et il s'avère qu'il serait moins cher de faire un local technique, faire une petite verrière sur la face nord du bâtiment du Vallon, ce que j'appelle le « Canyon » là où il y a une passerelle. A cet endroit nous pourrions creuser et faire un local technique pour y mettre une nouvelle chaudière à pellets. Cette solution serait moins chère et comme elle n'aurait pas besoin d'être faite en même temps que l'école nous pourrions différer cette réalisation. Le canton de Vaud nous demande de remettre notre chauffage à distance aux normes pour 2020 ce qui nous laisse 4 ans pour faire ces travaux.

Panorama de la Dôle

Fin août nous avons eu la chance d'aller inaugurer un magnifique panorama qui se trouve au sommet de la Dôle et pour lequel la commune de St-Cergue a participé pour un montant de CHF 1'000.-. Ce panorama est divisé en deux, à cause du nombre important de sommets. Il a été réalisé sous l'égide du Lions Club Vaud (CH) et Lions Club Haut-Jura (F) et des communes environnantes (Gingins, St-Cergue etc.). Il a été fait en émail, il est donc prêt à résister aux intempéries et aux vents violents de la Dôle.

La vice-présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Dominique Gafner, municipal

M. Dominique Gafner, municipal

Office du tourisme

Nous avons, cette année, pu faire une carte estivale. Nous n'avons jamais eu de carte, simplement une copie en noir et blanc et avec des traits au crayon que nous donnions aux touristes visitant la région. Cette nouvelle carte estivale a été créée par la municipalité et NRT, elle contient un maximum d'informations, les différents restaurants, les différents parkings, la durée des parcours, le nombre de kilomètres des parcours etc. Il y a deux faces. Je vous invite à venir vous servir.

Travaux

Comme vous le savez il y a un gros chantier qui se fait entre les communes de Trélex et St-Cergue pour l'alimentation en eau de la commune. Nous avons eu passablement de retard sur les fouilles, l'installation des nouvelles canalisations, des stations de pompage et des chambres de réunion. Les imprévus de chantier arrivent, pas plus tard que ce matin un problème s'est produit, nous sommes tombés sur une chambre de réunion qui n'est pas en béton mais en pierre avec du mortier ce qui engendre un retard de deux à trois jours. Ce qui se passe sur les chantiers, à l'heure actuelle, nous faisons des sondages ce qui nous permet d'anticiper de genre de problème.

Quelques mots sur l'avancement. La nouvelle station de pompage qui va alimenter le village se situe au fin fond d'un chemin de forêt difficile d'accès. Il y aurait jusqu'à deux mois de retard. Nous avons dû modifier l'évolution du chantier et supprimer la pose de certaines conduites pour pouvoir faire cette station avant l'hiver. Nous avons maintenant repris le retard pour cette station, Un slide est présenté.

COMMUNE DE SAINT-CERGUE - MUNICIPALITÉ



Bétonnage du radier au 30 septembre, situation actuelle.

Dès le 12 octobre début du montage des parois préfabriquées.

Fin du chantier prévue pour fin octobre.

Nous voyons que le béton maigre a été coulé. Il y a eu un petit souci dans une fouille, un côté s'est affaissé. Les murs arrivent la semaine prochaine en préfabriqué, la fin de chantier est prévue pour fin octobre.

Les manifestations futures :

9 et 10.10	Pièce de théâtre « Dracula Waltz »
16 et 17.10	Fête de la bière
7 et 8.11	Expo Art-titude
14, 20 et 21.11	L'Amour est dans les Chants (Chœur Mixte)
28 et 29.11	Marché de Noël
3 et 4.12	« Zorghol 707 » (troupe de théâtre de Trélex)
5.12	Telethon

La vice-présidente remercie M. Dominique Gafner et passe au point suivant.

• **Approbation de l'ordre du jour**

La vice-présidente mentionne avoir une modification à l'ordre du jour. Le point N° 04 de l'ordre du jour sera le préavis N° 11/2015 concernant une demande de crédit de CHF 70'000.- TTC destiné au remplacement de la canalisation de relevage de la station des Tencoy et le point N°05 sera les divers.

Elle ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la vice-présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour à l'unanimité par :

34 voix pour

• **Point n°1 de l'ordre du jour**

Préavis N°8/2015 – Arrêté d'imposition 2016

La vice-présidente donne la parole à la municipalité

M. Paul Ménard, municipal

Vous avez pu voir que la municipalité a entrepris des travaux et il y en aura encore beaucoup à faire. Les principaux seront la construction de l'école et du parking. Compte tenu de la situation et de la nécessité pour la commune de maintenir la marge d'autofinancement suffisante qui devrait être de l'ordre de CHF Mio 1,2. La municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 0,66.

La vice-présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à la commission des finances.

M. Denis Berger prend la parole

Notre rapport est suffisamment détaillé, nous avons fait une analyse financière de la commune et compte tenu des travaux en cours et comme vient de le mentionner M. Paul Ménard, la commission des finances vous recommande d'accepter ce préavis et de maintenir le taux d'imposition pour l'année 2016.

La vice-présidente remercie M. Denis Berger.

La vice-présidente mentionne avoir reçu une information de M. Rey. Cette information lui a été transmise par la présidente. Il s'agit d'une modification dans le chapitre « Les chiens », la mention RMM sur le canton de Vaud n'existe plus il s'agit maintenant du RI (revenu d'insertion).

La vice-présidente ouvre la discussion sur le préavis et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Q : Notant le commentaire du municipal des finances il est marqué que la marge d'autofinancement est de minimum CHF Mio 1,2 par année, que la commune va atteindre, je voulais savoir comment ce montant est calculé ?

La vice-présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole à M. Paul Ménard, municipal

M. Paul Ménard prend la parole

R : Le montant de CHF Mio 1,2 est une moyenne que la commune a toujours utilisé pour laquelle il nous permet de maintenir un niveau de liquidité suffisant pour faire place aux imprévus. Vous verrez dans les préavis qui vous seront présentés ce soir des imprévus avec un réseau d'eau insuffisant ou qui peut être en mauvais état, cette marge d'autofinancement qui est recommandée par le canton est fixé à CHF Mio 1,2.

La vice-présidente remercie M. Paul Ménard, la parole n'étant plus demandée, la vice-présidente clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

Vu le préavis de la municipalité N°08/2015

Où le rapport de la commission des finances

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel que présenté

Le préavis N° 08/2015 est accepté à l'unanimité par :

34 voix pour

• Point n°2 de l'ordre du jour

Préavis N°09/2015 - Demande de crédit de CHF 86'300.- TTC, destiné à une première tranche de rénovation du temple protestant (remplacement du chauffage et réparation des façades).

La vice-présidente mentionne avoir reçu une récusation, celle de Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat qui ne votera pas mais sera à disposition pour d'éventuelles questions.

La vice-présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Ce préavis concerne l'église qui est en tête de liste des bâtiments à rénover. J'aimerais quand même attirer votre attention sur le fait que tout le patrimoine bâti de la commune est dans un état lamentable, il y a tout à faire en même temps, il fallait bien commencer par quelque part. La somme n'est pas énorme, il a été décidé de ne pas refaire le toit de l'église pour prioriser d'autres bâtiments qui nécessitent des rénovations. Pour l'instant c'est le minimum que l'on puisse faire sur ce bâtiment.

La vice-présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission des finances

M. Gilles Tirvaudey prend la parole

Le rapport de la commission des finances présente quelques petits détails mais rien de spécifique, la commission recommande d'approuver ce préavis.

La vice-présidente remercie M. Gilles Tirvaudey et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la vice-présidente clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

Vu le préavis de la municipalité N°09/2015

Où le rapport de la commission des finances

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux destinés à une première tranche de rénovation du temple protestant,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 86'300.- TTC,

de financer ces investissements par la trésorerie courante,

d'amortir ces investissements sur une période de 20 ans,

d'approuver le préavis N° 09/2015 - Demande de crédit de CHF 86'300.- TTC, destiné à une première tranche de rénovation du temple protestant (remplacement du chauffage et réparation des façades) tel que présenté, par :

Le préavis N° 09/2015 est accepté, par:

**32 voix pour
1 récusation
1 abstention**

• **Point N° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N° 10/2015 – Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC, destiné à financer le remplacement d'un tronçon d'environ 170 mètres de la conduite d'alimentation principale en eau potable de la commune.

La vice-présidente donne la parole à la municipalité qui n'a pas de commentaire à apporter.

La vice-présidente donne la parole à la commission des finances

M. Denis Berger prend la parole

Lorsque la commission des finances a reçu le préavis municipal et l'a étudié, elle a demandé tout d'abord les devis aux différentes entreprises et au cours de notre étude nous nous sommes aperçu qu'il y avait une erreur de calcul par l'entreprise qui avait été choisie, ce qui permettait de descendre le coût des interventions de CHF 4'000.- Parce que le municipal en charge était en vacances, nous avons eu des échanges d'email qui étaient difficiles, nous avons décidé de proposer un amendement pour tenir compte de cette différence de coût, qui était uniquement comptable et de faire cette proposition de descendre à CHF 115'000.- Or, ce soir nous avons appris par la municipalité qu'il y avait déjà des dépassements prévus par rapport à ce préavis pour la raison qui a été évoquée dans les présentations de M. Gafner.

Si bien qu'il nous paraît justifié de retirer l'amendement que nous avons fait et de laisser le crédit de CHF 120'000.- tel que demandé par la municipalité de manière à tenir compte de ces dépassements qui sont déjà aujourd'hui inévitables. Je vous prie de rayer le chapitre 4 de notre rapport amendement et la proposition est de voter directement le préavis tel que présenté par la municipalité pour la somme de CHF 120'000.-. En effet, ces réparations sont indispensables.

La vice-présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion.

La vice-présidente donne la parole à M. Gilles Däscher

M. Gilles Däscher prend la parole

Q : Une question sur les travaux qu'il y a eu devant le Garage Subaru à l'entrée du village étaient des travaux dû à cette canalisation ou était-ce autre chose ?

La vice-présidente remercie M. Gilles Däscher et donne la parole à M. Dominique Gafner, municipal

M. Dominique Gafner prend la parole

R : C'était en effet des travaux sur cette conduite, c'est la seule conduite d'alimentation du village. Au passage je tiens à remercier les équipes qui ont été au fond de fouille durant les weekends, les soirs jusqu'à pas d'heure et dérangé durant la nuit. Nous avons fait des sondages et avons vu qu'elle est en très mauvais état. C'est un premier pas qui va se faire et par la suite nous espérons que tout le reste va tenir car nous tenons qu'avec cette conduite.

La vice-présidente remercie M. Dominique Gafner.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

Vu le préavis de la municipalité N°10/2015

Où le rapport de la commission des finances

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux destinés à financer le remplacement d'un tronçon d'environ 170 mètres de la conduite d'alimentation principale en eau potable de la commune de St-Cergue,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 120'000.- TTC,

de financer ces investissements par la trésorerie courante,

d'amortir ces investissements en 1 fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté pour l'eau, compte de bilan 9280.20,

d'approuver le Préavis N° 10/2015 - Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC, destiné à financer le remplacement d'un tronçon d'environ 170 mètres de la conduite d'alimentation principale en eau potable de la commune, par :

Le préavis N° 10/2015 est accepté, à l'unanimité par:

34 voix pour

- **Point N° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 11/2015 – Demande de crédit de CHF 70'000.- TTC destiné au remplacement de la canalisation de relevage de la station des Tencoy

La vice-présidente informe que ce préavis n'ayant pas été remis dans les temps il est donc rajouté à l'ordre du jour en point N°4

La vice-présidente lit le préavis N° 11/2015

La vice-présidente donne la parole à la municipalité

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Outre la première fuite que nous avons eue sur l'alimentation d'eau potable, nous avons également eu une fuite sur une canalisation d'eaux usées qui elle est également sous pression. Elle se trouve dans le quartier du lieu-dit les Tencoy.

Mme Gallay montre sur le plan projeté à l'écran la station de relevage sur la parcelle communale dont on voit la boîte électrique. Cette station de relevage reçoit les eaux usées de tous les quartiers environnants, depuis la Prangine jusqu'aux Pelesses qui descendent gravitairement par ce tracé jusqu'à cette station de pompage. Lorsque ces canalisations ont été construites, cette conduite de refoulement sous pression a suivi le même tracé puis les eaux sont refoulées sous le parking dans la canalisation communale d'où elles repartent gravitairement en direction de Gland et de l'APEC.

Lorsque le quartier a été construit une déviation a été faite en polyéthylène, ce tronçon-là était neuf, et nous avons eu 2 fuites sur l'ancienne partie. Nous avons essayé de faire une réparation d'urgence mais la canalisation étant très profonde ce n'était pas possible. Il était donc impératif de trouver un tout autre tracé afin d'éviter de passer par les parcelles privées. Le passage caméra-vidéo est prévu sur le tronçon qui se trouve sous le parking et qui est à une profondeur de plus de 3 mètres, plus la hauteur du remblai. Il faudra voir à partir de là dans quel état est cette conduite, en l'occurrence cela se fera en même temps que les travaux. Ces travaux sont très urgents, nous avons déjà commandé la conduite. Normalement les travaux doivent démarrer demain, si le temps le permet. Ils devraient durer plus d'une semaine. Nous remercions beaucoup le bureau du conseil d'avoir accepté de présenter ce soir ce préavis étant donné que les travaux n'ont pas encore été entrepris. Nous ne pouvions, de tout manière, pas les faire sans dépasser les compétences municipales, le montant étant quand même de CHF 70'000.-

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à la commission des finances

M. Gabriel Galibourg prend la parole et lit le rapport des finances.

La vice-présidente remercie M. Gabriel Galibourg et ouvre la discussion.

La vice-présidente donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

info: Je relève une erreur qui s'est glissée dans le plan concernant la desserte de ces égouts, ces eaux usées. Le quartier des Pelesses n'est pas du tout desservi par ce réseau car il passe sous l'axe principal des Pelesses, il traverse sous la propriété de M. Schegin

La vice-présidente remercie M. Yves De Garrini

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

Vu le préavis de la municipalité N° 11/2015

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'autoriser la municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la canalisation de relevage de la station des Tencoy

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 70'000.- TTC,

de financer ces investissements par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur une année par prélèvement sur le fonds de réserve affecté pour l'eau, compte de bilan 9280.35,

d'approuver le Préavis N° 11/2015 – Demande de crédit de CHF 70'000.- TTC destiné au remplacement de la canalisation de relevage de la station des Tencoy.

Le préavis N° 11/2015 est accepté, à l'unanimité par:

34 voix pour

La vice-présidente donne la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay, prend la parole

Nous n'avons pas souvent des préavis en urgence. J'aimerais surtout remercier la voirie et les entreprises qui ont travaillé dans des circonstances autre que quand il y a de l'eau potable. Un grand chapeau à eux.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe au point N°5 de l'ordre du jour

• **Point N° 5 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La vice-présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme Sandra Sordet concernant l'élection d'un nouveau membre à la commission de gestion.

Mme Sandra Sordet prend la parole

Nous avons discuté de faire cette élection au mois de décembre ce qui laissera le temps à d'éventuelles personnes intéressées de se manifester. Nous n'avons pas d'urgence à moins que quelqu'un désire se proposer.

La vice-présidente remercie Mme Sandra Sordet et passe la parole à M. Jean-Michel Rey

M. Jean-Michel Rey prend la parole

Info : Un petit mot concernant le chantier qui a eu lieu sur les trottoirs. Il y a une trentaine d'années que je suis sur St-Cergue, nous avons des enfants qui ont bientôt 30 ans, nous avons demandé à l'époque d'avoir un trottoir et nous sommes heureux de l'avoir pour nos petits-enfants, nous sommes vraiment reconnaissant au conseil, à la municipalité ainsi que pour ceux qui ont fait ce chantier qui est un beau chantier, c'est une belle réalisation, nous avons maintenant un axe dans le village qui est bien sécurisé. Il est important de le mentionner.

La vice-présidente remercie M. Jean-Michel Rey et passe la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Info : Madame André a dit que le premier permis de construire du hangar avait été suspendu. J'ai constaté cet après-midi à l'administration qu'un troisième nouveau hangar était en construction sur le chemin de la Prangine, un peu plus haut. Je vous demande donc où va-t-on, nous étions avant sur un terrain communal avec une raison d'utilité publique avec des entreprises respectueuses, aujourd'hui nous avons quelque chose qui va se passer sur un terrain de zone villas-chalets alors je demanderais à la municipalité notamment la personne qui s'occupe de délivrer ces permis de construire d'être extrêmement vigilante.

La présidente remercie M. Yves De Garrini, donne la parole à la municipalité qui ne désire pas commenter. Elle passe ensuite la parole à M. Gilles Däscher

M. Gilles Däscher prend la parole

Info : Depuis deux ou trois ans nous entendons souvent parler d'indignés alors je suis indigné et perplexe par rapport à ces fameux hangars qui étaient prévus pour aider les entreprises de cette commune. Une commune vit parce qu'il y a des commerçants, parce qu'il y a des entreprises.

Les entreprises on les aime ou on ne les aime pas mais je crois que les gens qui vivent derrière des haies de 3 mètres ne sont pas du village, les gens qui sont toujours chez Aldi et Lidl, je m'excuse de prononcer ces noms, ne sont pas du village donc je suis indigné et je suis aussi perplexe parce que je trouve ahurissant que dans un village qui a tant de possibilités et tant de potentiel comme St-Cergue souvent j'ai pu constater des gens qui sont dans la politique à Genève et qui sont dans la politique sur le canton de Vaud disent souvent la même chose si nous étions une commune genevoise nous aurions certainement beaucoup plus d'activités touristiques dans ce village. Il y a un très gros potentiel. Malheureusement nous sommes à l'autre bout de tout ce qui se passe dans le canton de Vaud, il faut faire par nous-même mais je crois que le développement harmonieux des entreprises est une nécessité et quelque chose qui fait vivre ce village. Je suis vraiment sidéré de voir qu'il y a 114 oppositions à ces hangars et je ne suis pas sidéré que les gens aient pu s'opposer parce qu'ils le voyaient ou l'entrevoyaient en se penchant à leur fenêtre mais je suis sidéré de voir les gens qui habitent aux Pralies qui habitent à des endroits où ils ne passeront jamais devant qui se sont opposés. Je suis triste de voir que des gens comme ça habitent cette commune.

La vice-présidente remercie M. Däscher et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Q : J'ai une question par rapport à ce hangar. Un groupe d'habitants s'est opposé à ce hangar et je constate qu'il y a pratiquement à l'année sur la même surface des dépôts d'herbe, de pierres, de pelles mécaniques ou autre donc je me dis que beaucoup de monde a certainement besoin de place pour stocker du matériel, j'aimerais donc savoir qui peut y stocker quoi et à quelle condition ?

La vice-présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Nous autorisons, sur demande, des dépôts quand cela nous semble nécessaire et utile. Il est vrai que nous avons des demandes pour du dépôt de matériel, tant que cela concerne des chantiers qui se passent sur la commune et où il faudrait enlever ou débarrasser ces déblais et les mettre quelque part. Le seul endroit qui existe serait en plaine et il faudrait ensuite les remonter sur les chantiers. Jusqu'à présent ce genre de demandes, nous les autorisons. Parfois il y a également des demandes d'entreprises pour déposer des véhicules ou une grue ou autre, mais la plus part du temps, étant donné qu'il n'y a pas d'autres places, nous autorisons quand cela nous semble logique. Par contre il y a parfois des véhicules, cela nous est arrivé l'année dernière, qui sont stockés illégalement donc sans demande, nous le déplorons bien sûr.

Il est vrai que comme les entreprises artisanales sont vraiment à l'étroit, nous n'avons pas d'autres endroits où stocker le matériel que sur les places qui se trouvent en bordure de route donc visibles.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Q: Donc cela s'applique à n'importe qui ? Privé ou entreprise, qui a du matériel à stocker momentanément peut faire la demande pour stocker du matériel là-bas ?

La vice-présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R: Oui, jusqu'à présent cela a été fait comme ça. Les entreprises qui avaient besoin de quelque chose, temporairement bien sûr, posaient la question à la municipalité.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger prend la parole

Q: J'aimerais avoir des nouvelles de nos agents de sécurité. Nous les avons réclamé plusieurs fois pour la Désalpe ou la Rétro-moto et nous les avons vu mais pour verbaliser des voitures durant ces manifestations ne me semble pas une bonne chose pour l'image du village et je m'étonne aussi d'avoir vu leur voiture garée à Nyon la semaine dernière par contre je ne les vois plus au village, je ne mets plus mon disque, j'ai l'impression qu'il n'y a plus de contrôle. Donc j'aimerais avoir des nouvelles

La vice-présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R: J'ai demandé à notre agent ASP, qui était effectivement dans la côte pour savoir ce qu'il faisait là, car il n'a pas le droit de verbaliser des voitures qui bougent. Par contre comme il a dit qu'il y avait eu des cas dans le village de véhicules qui roulent à certaines vitesses, ils observent et prennent note de voitures afin d'aider la police, ce n'est absolument pas leur attribution principale. Pour ce qui est de la verbalisation, nous sommes clairs que c'est principalement sur des cas où des voitures stationnent de façon dangereuse. Durant les manifestations il s'agissait de verbaliser clairement, nous leur avons dit de le faire autour de la caserne pour la Retro-Moto et de ne pas le faire durant la Désalpe, s'il n'y avait pas quelque chose de flagrant. Nous avons malheureusement un des deux agents ASP qui est actuellement en maladie, donc l'effectif est réduit, raison pour laquelle nous les voyons moins, mais c'est quelque chose que nous traitons avec les autres syndicats.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Jean-François Christen

M. Jean-François Christen prend la parole

Q: J'aimerais revenir sur ce que M. Däscher a dit. Je suis complètement d'accord avec lui. C'est vraiment un scandale. J'ai une question pour la municipalité, y a-t-il une solution de rechange ou est-ce qu'il faut simplement que ces entreprises demandent une autorisation, il n'y a peut-être pas besoin d'un toit, je ne sais pas, cela m'étonnerais mais une simple autorisation de stationnement pour l'hiver et puis ça peut le faire.

La vice-présidente remercie M. Jean-François Christen et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Aujourd'hui nous n'avons pas d'autre solution à leur proposer, c'est pourquoi cette solution était une solution pour l'hiver. Ce n'est pas d'autoriser de louer des places d'une façon régulière, ce n'est vraiment que du dépannage de très peu de temps pour certains cas précis. Nous n'avons pas d'autre solution aujourd'hui.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Q : Cela concerne la nouvelle gare des Cheseaux. Est-ce qu'il y a un passage prévu sous voie, sous la route car c'est relativement dangereux et il y a quand même passablement de monde qui y passe.

La vice-présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Nous avons fait un appel d'offre et avons demandé deux devis à des bureaux pour étudier le cas de la traversée. Nous vous tiendrons prochainement informé.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Pascal Uldry

M. Pascal Uldry prend la parole

Q : J'ai une question concernant la place de la gare et particulièrement le bâtiment qui a été construit. Il me semble que la commune a donné une passerelle au moment de la construction du bâtiment pour qu'ils puissent faire le bâtiment comme ils le voulaient et en échange nous aurions une partie devant la place de la gare. Je voulais savoir s'il y avait des projets à ce niveau là car j'ai remarqué que toutes les place de parc devant avaient été attribuées aux commerces qui sont dans ce bâtiment. Y a-t-il quelque chose de prévu pour la collectivité ?

La vice-présidente remercie M. Pascal Uldry et passe la parole à M. Paul Ménard, municipal

M. Paul Ménard prend la parole

R : Je vous rappelle le contexte. Nous avons adopté un préavis sur l'étude de l'aménagement de la place de la gare, nous avons reçu des projets il y a peu de temps sur cet aménagement. Pour démarrer les travaux nous attendons un autre élément important qui est le PGE (plan général d'évacuation des eaux usées) parce qu'il est hors de question de faire une route ou une rue pour que quelques mois ou ans après tout soit à refaire. Concernant plus particulièrement ce bâtiment, la place va être réaménagée. Tout ceci est en train de se mettre en place. Ce que nous attendons dans l'immédiat c'est de connaître la position du canton pour savoir exactement quelle sera la configuration de l'évacuation des eaux usées au centre du village. Comme nous a mentionné M. Graber, nos installations sont vieillottes.

La vice-présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Q : J'ai une question pour la municipalité concernant le projet de l'école. Nous avons appris en début de séance que le projet de l'école était scindé, c'est-à-dire l'école et le parking et le chauffage à distance allait être séparé. Je voulais savoir si la municipalité travaillait aussi sur un scénario qui sépare aussi le parking de l'école, à savoir si la municipalité travaille sur deux scénarios, un premier serait de dire l'école et le parking ensemble et un deuxième scénario serait de séparer le parking de l'école ceci permettrait de sauvegarder un maximum de verdure dans le creux du Vallon et ainsi un tout petit peu de vert au milieu du village.

La vice-présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber prend la parole

R : Pour l'instant le seul scénario qui est envisagé c'est de faire le parking ici devant le Vallon pour les raisons suivantes. L'école doit être à peu près au même niveau que le Vallon, c'est l'idée, autrement si l'on ne fait pas le parking dessous elle sera enfoncée dans le creux du Vallon ce qui n'est pas une solution très attrayante au niveau de la lumière. Nous prenons cette opportunité de surélever la construction pour y mettre un parking dessous. En ce qui concerne la zone verte, je ne pense pas que cela va péjorer énormément la quantité de verdure qu'il y aura ici devant le Vallon, au contraire le but de ce parking c'est aussi de faire une énorme place des fêtes, elle sera bétonnée je vous l'accorde mais par contre n'oubliez pas que l'ancienne école qui est à J.-J Rousseau va être détruite et normalement une énorme surface de verdure va être compensée ce qui reviendra au même. Donc non, nous n'envisageons pas de deuxième scénario. Ceci aussi pour des questions pratiques, nous avons besoin de l'ancienne école maintenant donc nous ne pouvons pas construire le parking avant d'avoir construit la nouvelle école, il y a un problème temporel, nous sommes obligé d'utiliser cette école tant que la nouvelle n'est pas réalisée donc difficile de faire le parking à cet endroit. La troisième raison est que pour faire fonctionner cette école et l'UAPE qui y sera associée nous avons une demande de 18 places de parc pour les enseignants. Nous avons déjà de la peine à faire venir des enseignants à St-Cergue donc ils apprécieront d'avoir une place de parc à l'abri et spécialement durant l'hiver à l'abri de la neige.

La vice-présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Q : Je remercie M. Graber pour sa réponse. Je ne vous cache ma déception de ne pas envisager plus de verdure au Vallon. Si l'on amène plus de voitures tout près du Vallon il va falloir bétonner et ceci est vraiment dommage de plus cela nous amènera une circulation supplémentaire qui n'est pas souhaitée. Je le demande et cela vaudrait la peine d'envisager un deuxième scénario avec le parking à la place J.-J. Rousseau.

La vice-présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber prend la parole

R : Ce que nous envisageons de faire c'est de mettre le parking le long du chemin d'accès J.-J. Rousseau avec l'entrée à peu près au niveau des téléskis, il n'y aurait donc pas de voitures ici dans cette zone là, elles seraient au niveau de la place de jeux et nous pensons que les parkings seraient plutôt côté téléskis afin de préserver la piste de luge de l'autre côté et afin de répondre au problème de droit de vue des maisons qui sont au-dessus. Le parking serait décentré et donc pas directement devant le Vallon. Nous n'avons pas encore fait d'étude et nous n'avons pas encore désigné l'architecte qui va faire ce travail et nous comptons sur les idées des architectes pour résoudre ce problème de circulation des parkings et d'emplacement des équipements de loisirs.

La vice-présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Info : Par rapport aux problématiques de stationnement qui vont arriver prochainement à la place de la gare, indépendamment de toutes les infrastructures réalisées, il suffirait d'établir et de faire respecter un marquage adéquat. Si les gens du village peuvent s'y rendre à pied, ceux des quartiers excentrés, en particulier ceux de La Cure, qui n'ont plus de bureau de poste, sont contraints de s'y rendre en voiture et doivent pouvoir y stationner. C'est pourquoi je demande à la municipalité une vigilance à ce sujet.

La vice-présidente remercie M. Yves De Garrini et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Q : Je voudrais rebondir sur le point de M. Pascal Uldry. J'avais cru comprendre que l'échange de parcelles nous avait donné le petit bout d'arrondi qu'il y a au bout de l'immeuble, est-ce correct ? Si c'est le cas je trouve dommage c'est qu'il y a le petit muret de pierres qui a été refait qui donne l'impression que cette zone est privée. Nous n'avons pas l'impression que c'est une zone publique.

La vice-présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Un échange avait été fait et une servitude publique de 5m a été créée entre la bordure de la parcelle et la place goudronnée. Le but de cet échange était d'avoir assez de place pour planifier cette place de la gare et d'avoir quelque chose de convivial.

Le but est d'aménager beaucoup plus de place pour les piétons sur l'ensemble de la place, depuis le bâtiment jusqu'au trottoir du quai de la gare. Ce qui s'est passé c'est que le bâtiment a changé en cours de route depuis que la servitude avait été créée et les magasins ont été faits, il y a eu en fait 2 projets mis à l'enquête. Il y avait eu une opposition, le projet a changé et ces commerces se trouvent maintenant là où il y avait les places de parc à l'époque, où nous avons créé la servitude. Afin d'attendre que l'étude sur la place de la gare soit terminée nous avons autorisé le marquage de ces places pour les commerces qui empiètent un peu sur la partie du trottoir public. Cela va être réglé dans un projet général quand toute la place sera étudiée. Par rapport à cette petite place qui est pavée, c'est clairement une place publique. Il manque encore la différence entre la partie privée et publique, mais cela va être changé avec les futurs aménagements.

La vice-présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Murielle Jelk

Mme Murielle Jelk prend la parole

Q : J'ai une suggestion à faire à la municipalité. J'ai entendu dire que dans la région des Pralies la Romande Energie allait enterrer des câbles et je suggérerais à la municipalité de prendre contact avec Swisscom pour demander la possibilité d'enterrer une ligne afin que tout le village soit desservi en ligne ADSL qui soit correct.

La vice-présidente remercie Mme Murielle Jelk et mentionne que la municipalité a pris note de sa demande.

La vice-présidente mentionne que les personnes intéressées peuvent venir chercher la carte des randonnées estivales près de la municipalité ainsi que le flyer pour le théâtre.

La parole n'étant plus demandée, La vice-présidente clôt la discussion.

La vice-présidente rappelle que la prochaine séance du conseil communal aura lieu le 8 décembre à 20 heures et clôt la séance à 21h39 sous les applaudissements des conseillers.

La vice-présidente

A. Lohri

Amandine Lohri



La secrétaire

E. Laferla

Evelyne La Ferla